



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 19 mai 2016

Bureau du secrétaire du gouverneur général – Numéro de l’invitation : OSGG-BSGG-16-1632

Demande de proposition (DDP)

Conception et mise au point web

Questions et réponses # 3

Ce qui suit doit être lu en parallèle avec la demande d’offre à commandes (DOC) et en fait partie intégrante.

Question 1

En vertu de l’article 4.1.1.1.1 Critères techniques obligatoires, le TO3 (p.10 et 54) stipule : « un individu ou une entreprise titulaire d’une accréditation valide en règle du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (ou les associations membres). » Ceci est une exigence particulièrement restrictive. Nous demandons que le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG) accepte les personnes ou les entreprises qui sont en mesure de démontrer leur capacité à produire un contenu bilingue grâce à une combinaison d’expérience, de titres de compétence et d’études acceptables.

Réponse 1

Le BSGG supprime le TO3 dans son intégralité dans la section 4.1.1.1.1 Critères techniques obligatoires (p.10 sur 54).

Question 2

À propos des Critères techniques obligatoires 3 : Rédaction de contenu Web, pourquoi le BSGG ne fait-il pas traduire son contenu par le Bureau de la traduction? Nous voudrions demander que les critères du TO3 soient retirés de la liste des exigences obligatoires, et remplacés par une déclaration mentionnant que tout le contenu sera traduit par un traducteur ou un organisme accrédité, et que la traduction sera gérée par le BSGG.

Réponse 2

Le BSGG supprime le TO3 dans son intégralité dans la section 4.1.1.1.1 Critères techniques obligatoires (p.10 sur 54)

De plus, le BSGG modifie l’ÉDT de l’annexe A comme suit :

À la section 3.0 Exigences

Tâche 3.4 : Développement de contenu pour le Web

- ii. *L'entrepreneur doit ensuite effectuer la tâche de rédaction, ce qui comprend la composition et la traduction dans l'autre langue officielle du contenu nouvellement créé et la production de tout contenu médiatique à l'appui (vidéo, images, etc.), au besoin. (pp.29 à 30 sur 54)*

Tâche 8 : Formation et documentation

b. fournir un guide de l'administrateur du système de gestion du contenu décrivant les principales configurations et fonctions pertinentes;*

c. fournir des documents de formation expliquant clairement les activités d'ajout et de gestion de contenu;*

e. donner de la formation à l'équipe du BSGG.*

**À noter que ces éléments doivent être fournis dans les deux langues officielles.*

(p. 34 sur 54)

Insérer :

9.0 Responsabilités du BSGG

- 9.1 Le BSGG prendra des dispositions pour la traduction de tout le contenu Web dans l'autre langue officielle.

Question 3

Concernant la section 4.1.1.2 Critères techniques cotés, article TC2 : Expérience – Élaboration des sites Web, item iv. (p. 11 sur 54), pourriez-vous donner un exemple de ce que vous considérez comme étant une vue chronologique?

Réponse 3

Il existe plusieurs options de vue chronologique différentes, veuillez regarder les différents liens ci-dessous qui donnent quelques exemples de vue chronologique, bien qu'il y en ait d'autres.

<http://www.orange.com/sirius/histoire/fr/histoire/>

<http://www.ucf.edu/50/timeline/50-years-of-ucf/> (en anglais seulement)

<http://endsleigh50.co.uk/> (en anglais seulement)

Question 4

Pourriez-vous préciser la différence entre la plate-forme des distinctions honorifiques nationales (PDH) et l'interface Web pour les distinctions honorifiques nationales (IWDHN) – ces technologies sont-elles différentes? Le PDH est-il aussi construit au moyen de Drupal 7?

Réponse 4

L'interface Web des distinctions honorifiques nationales (PDH) n'est pas orientée vers le Web et n'utilise pas Drupal. Il s'agit d'une base de données interne sur mesure avec une application Microsoft.Net. Le code principal de l'interface des distinctions honorifiques nationales (PDH) se compose d'une base de données Microsoft SQL.

L'interface Web pour les distinctions honorifiques nationales (IWDHN), qui est l'exigence définie dans la présente DP, est basée sur le Web et doit être développée en utilisant Drupal 7. Le but du IWDHN est de recueillir de l'information sur les nominations auprès du public par le site gg.ca. Les données reçues de l'IWDHN seront ensuite transférées au PDH, une base de données interne de Microsoft SQL. Pour avoir plus d'information sur les exigences de l'IWDHN, reportez-vous à l'annexe D de la DP.

Question 5

À la section 3.0 Exigences, Tâche 3 : Élaboration d'un concept Web et d'une présentation de contenu (p. 28 sur 54); confirmez-vous que la nouvelle stratégie de marque répond aux exigences WCAG 2.0 AA? Ou y aura-t-il la flexibilité nécessaire pour permettre le respect des normes d'accessibilité?

Réponse 5

La stratégie de marque est un plan à long terme pour le développement d'une marque performante afin d'atteindre des objectifs précis. Comme indiqué à la tâche 3 : Élaboration d'un concept Web et d'une présentation de contenu (page 28 sur 54)

« Le BSGG a élaboré une stratégie d'image de marque et de communication centrée sur la narration de récits afin de rejoindre les Canadiens. Le site Web remanié doit respecter cette approche. L'entrepreneur doit collaborer avec le BSGG à l'élaboration d'un concept Web et d'une présentation du contenu centrée sur la transmission de nouvelles et la narration pour faire participer le public. Une fois le concept approuvé, il importe de le suivre pour mener les activités nécessaires dans le cadre du projet, soit : définir l'architecture de l'information, concevoir le site Web et rédiger le contenu Web.

Question 6

À la section 3.0 Exigences Tâche 3.4 : Élaboration du contenu Web, item ii, pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « composition » de contenu nouvellement créé?

Réponse 6

Comme il est indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 3.4 : Élaboration du contenu Web, ii :

« L'entrepreneur doit ensuite effectuer la tâche de rédaction, ce qui comprend la composition et la traduction dans l'autre langue officielle du contenu nouvellement créé et la production de tout contenu médiatique à l'appui (vidéo, images, etc.), au besoin. L'estimation qui suit correspond au volume des documents devant faire l'objet d'une refonte d'après le contenu actuel du site. (pp. 29 à 30 sur 54)

La composition se définit comme suit : « *La composition est le contenu écrit transmis sur des plateformes multimédias. La copie est le contenu utilisé principalement à des fins de commercialisation. Ce genre de contenu écrit est souvent utilisé pour convaincre une personne ou un groupe et pour faire connaître la marque.* »

Comme il est indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 3.4 : Élaboration du contenu Web :

« i. Les pages de renvoi de chaque section du site Web et le contenu principal doivent faire l'objet d'une refonte afin de communiquer de manière convaincante les messages du BSGG destinés au public cible du site, et ce, d'une façon claire et concise qui cadre bien avec le concept du site. L'entrepreneur aidera le chargé de projet à établir quel contenu doit être reformulé.

ii. L'entrepreneur doit ensuite effectuer la tâche de rédaction, ce qui comprend la composition et la traduction dans l'autre langue officielle du contenu nouvellement créé et la production de tout contenu médiatique à l'appui (vidéo, images, etc.), au besoin. L'estimation qui suit correspond au volume des documents devant faire l'objet d'une refonte d'après le contenu actuel du site. (pp. 29 à 30 sur 54)

Question 7

À la section 3.0 Exigences, Tâche 4 : Analyse et recommandation d'une option ou d'options pour l'hébergement du site Web gg.ca, pourriez-vous préciser ce que vous voulez dire par « prise en charge des systèmes existants »? Est-ce seulement pour permettre la migration du contenu de l'ancien système vers la nouvelle infrastructure?

Réponse 7

Comme il est indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 4 : Analyse et recommandation d'une option ou d'options pour l'hébergement du site Web gg.ca :

« Le BSGG hébergera le site Web dans une infrastructure située à l'extérieur de son réseau et n'utilisera pas de solution de logiciel en tant que service (SaaS). L'entrepreneur doit proposer et documenter un nouveau plan d'infrastructure pour l'hébergement du nouveau site Web et des sites Web existants. » (p.30 sur 54)

Les sites Web existants dont il est question dans la Tâche 4 sont des sites Web construits dans ASP.Net 3.5 et 4.0 en utilisant des bases de données MS SQL Server 2008. L'infrastructure proposée doit comprendre un serveur capable d'héberger les sites Web existants ainsi que le nouveau site Web Drupal gg.ca. Les sites Web existants ne doivent pas nécessairement être hébergés sur le même appareil que le site Drupal. Il n'incombe pas à l'entrepreneur de fournir l'infrastructure actuelle. La Tâche 4 exige seulement que l'entrepreneur fasse des recommandations et rédige un plan d'infrastructure.

Question 8

À la section 3.0 Exigences, Tâche 18 : Module de système de réservation, pouvez-vous préciser les exigences à satisfaire pour cette fonctionnalité (p. ex. les gens peuvent-ils réserver plusieurs billets à la fois, y a-t-il des rabais applicables)?

Réponse 8

Comme il est indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 18 : Module de système de réservation :

L'entrepreneur doit proposer et mettre en œuvre une solution permettant aux utilisateurs de réserver dans le site Web des visites guidées de Rideau Hall et de la Citadelle. Le système de réservation pourrait s'appuyer en arrière-plan sur des sources externes, comme Planyo, mais les interactions des utilisateurs devraient toutes être gérées par le site Web. (p.36 sur 54)

Les détails des caractéristiques supplémentaires énumérées à la phase 3 ne sont pas connus en ce moment. Dans le cadre de la Tâche 2 : Exploration et Découverte – Consultation des clients (p.27 sur 54), les détails spécifiques seront discutés à ce moment.

Pour plus de clarté, il convient d'ajouter que les réservations ne nécessitent aucun échange de fonds tel que le prépaiement et les remises, puisque nos offres touristiques, à la fois pour Rideau Hall et la Citadelle, sont gratuites pour le public.

Question 9

Concernant l'annexe D, IWDHN – Document sur les exigences opérationnelles, section 1.5 Service de courrier, pourriez-vous préciser quels sont les services de messagerie avec lesquels le système IWDHN pourrait avoir à interagir lors de l'envoi de courriels?

Réponse 9

Comme il est indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 5.10 Communiqués, courriels et gestion des listes de diffusion :

« L'entrepreneur doit élaborer et déployer une nouvelle solution ou mettre en œuvre une solution existante afin d'assurer l'envoi de courriels aux abonnés de listes de distribution diverses. La solution doit permettre de générer automatiquement des courriels d'après le contenu existant sur le site (p. ex. communiqués, messages) ou donner la possibilité au Bureau de presse de produire ses propres courriels HTML selon des modèles gérables (p. ex. Bulletin de l'Ordre du Canada). Les utilisateurs doivent pouvoir s'abonner et se désabonner depuis le site Web et directement à l'aide des courriels qu'ils reçoivent. La solution doit aussi permettre de gérer les listes de distribution. (p. 32 sur 54)

L'IWDHN fonctionnera sur le même service qui doit être élaboré et déployé dans le cadre de la Tâche 5.10.

Question 10

Nous voudrions présenter une offre qui tire parti non seulement de l'expertise de notre propre entreprise, mais aussi de celle d'un sous-traitant. Dans ce cas, le Bureau du gouverneur général permet-il l'utilisation des références du sous-traitant (à savoir l'entreprise effectuant le travail) pour répondre aux exigences obligatoires et cotées?

Réponse 10

Pour ce qui est de la possibilité d'établir des partenariats avec des sous-traitants, veuillez vous reporter à la réponse 14 du document Questions et réponses n° 2 daté du 6 mai 2016.

En répondant aux critères d'évaluation, à la fois obligatoires et cotés, le soumissionnaire peut présenter des exemples de l'expérience de sa propre entreprise ou du sous-traitant tant qu'il précise clairement qui possède l'expérience démontrée.

Question 11

À la section 4.1.1.2, Critères techniques cotés, TC2 : la plupart des fonctionnalités décrites (plus précisément les points 3, 6 4 et 8) ne sont accessibles qu'aux utilisateurs ayant accès aux sites de nos clients. Cela nous disqualifierait-il? Des captures d'écran des sites fonctionnels sont-elles suffisantes pour répondre aux exigences?

Réponse 11

Veuillez vous reporter à la réponse 4 du document Questions et réponses n° 2, daté du 6 mai 2016.

Question 12

Une agence de la Nouvelle-Écosse peut-elle présenter une soumission?

Réponse 12

Veuillez vous reporter à la réponse 17 du document Questions et réponses n° 2, daté du 6 mai 2016.

Question 13

Pourriez-vous nous dire si nous devons envoyer une lettre d'intention de répondre?

Réponse 13

En ce qui a trait au document de Demande de proposition (DP), une lettre d'intention de répondre n'est pas exigée. Les soumissionnaires doivent soumettre une proposition conforme aux directives de la Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires (pp. 5 à 7 sur 54) et de la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions (p. 8 sur 54).

Question 14

Pouvez-vous préciser si vous tenez à utiliser Drupal ou si vous êtes ouverts à l'utilisation de WordPress?

Réponse 14

Le site Web doit être construit en utilisant Drupal 7; WordPress n'est donc pas acceptable

Si vous désirez plus d'information, veuillez vous reporter à la réponse 5 du document Questions et réponses n°1 daté du 1^{er} avril 2016 ainsi qu'à la réponse 1 du document Questions et réponses n°2 du 6 mai 2016.

Question 15

Seriez-vous ouverts à ce que nous vous montrions notre travail sur WordPress?

Réponse 15

Non. Comme énoncé à la section 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires, TO2 :

« Le soumissionnaire doit faire la preuve de son expérience de la production de sites Web en Drupal 7 en fournissant trois (3) projets Web de complexité semblable aux fonctionnalités proposées pour le nouveau gg.ca tel qu'il est indiqué à l'annexe A – Énoncé des travaux. » (pp. 9 et 10 sur 54)

De plus, comme indiqué à la section 4.1.1.2 Critères techniques cotés, TC2, TC3 et TC4, le soumissionnaire doit faire la preuve de son expérience en matière d'élaboration de sites Web au moyen de Drupal 7.

Question 16

Pourriez-vous nous faire savoir si vous avez un budget annuel en tête pour ce travail?

Réponse 16

Veuillez vous reporter à la réponse 4 du document Questions et réponses n° 1 daté du 29 avril 2016 ainsi qu'à la réponse 5 du document Questions et réponses n° 2 du 6 mai 2016.

Question 17

Devons-nous créer du contenu dans le cadre de cette exigence ou la création de contenu aura-t-elle lieu à l'interne?

Réponse 17

Comme indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 3.4 : Élaboration du contenu Web :

« i. Les pages de renvoi de chaque section du site Web et le contenu principal doivent faire l'objet d'une refonte afin de communiquer de manière convaincante les messages du BSGG destinés au public cible du site, et ce, d'une façon claire et concise qui cadre bien avec le concept du site. L'entrepreneur aidera le chargé de projet à établir quel contenu doit être reformulé.

ii. L'entrepreneur doit ensuite effectuer la tâche de rédaction, ce qui comprend la composition et la traduction dans l'autre langue officielle du contenu nouvellement créé et la production de tout contenu médiatique à l'appui (vidéo, images, etc.), au besoin. L'estimation qui suit correspond au volume des documents devant faire l'objet d'une refonte d'après le contenu actuel du site. (pp. 29 et 30 sur 54)

Question 18

Dans le cadre de cette DP, devons-nous prendre en charge tous les sites (y compris toutes les pages d'atterrissage) identifiés dans la DP ou seulement le site principal gg.ca?

Réponse 18

Toutes les pages Web qui sont présentement sur le domaine www.gg.ca doivent être gérées dans le cadre de cette exigence, y compris les pages d'atterrissage et toutes les sous-pages.

Comme indiqué à la section 3.0 Exigences :

Tâche 6 : Migration du contenu initiale

- i. *L'entrepreneur doit migrer vers le contenu suivant pour le lancement initial du site :*
 - a. *Listes de distribution par courriel;*
 - b. *Contenu de type événement, communiqué de presse et galeries photo provenant de gg.ca et archives.gg.ca;*
 - c. *Différentes pages de contenu de gg.ca qui seront identifiées par le Chargé de projet. (p. 33 sur 54)*

Et;

Tâche 14 : Migration du contenu

- i. *L'entrepreneur doit migrer le nouveau registre public des armoiries, drapeaux et insignes, qui fait partie du site gg.ca vers le nouveau site.*
- ii. *L'entrepreneur doit migrer tout contenu additionnel provenant du site gg.ca vers le nouveau site Web. Le contenu sera identifié par le chargé de projet. (p.36 sur 54)*

Question 19

Est-il nécessaire d'inclure l'infrastructure de l'information dans notre réponse? Devons-nous fixer le prix d'un plan d'hébergement sur un des serveurs avec lesquels nous travaillons qui pourrait répondre à vos besoins? Désirez-vous que les frais d'hébergement soient compris dans le programme d'entretien du site Web ou séparés?

Réponse 19

Non, vous ne devez que proposer et documenter un nouveau plan d'infrastructure pour respecter cette exigence. Les coûts des services d'hébergement ne sont pas compris dans la proposition financière des soumissionnaires.

Comme indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 4 : Analyse et recommandations d'une option ou d'options pour l'hébergement du site Web gg.ca (p. 30 sur 54) :

Le BSGG hébergera le site Web dans une infrastructure située à l'extérieur de son réseau et n'utilisera pas de solution de logiciel en tant que service (SaaS). L'entrepreneur doit proposer et documenter un nouveau plan d'infrastructure pour l'hébergement du nouveau site Web et des sites Web existants.

Question 20

Listes de distribution du courrier – est-ce une solution que vous souhaitez dans le site Web? Nous avons notre propre plate-forme qui permet la communication entre divers sites Web et qui inclut une composante d'envoi de courriels. Cela pourrait-il fonctionner?

Réponse 20

Comme indiqué à la section 3.0 Exigences, Tâche 5.10 Communiqués, courriels et gestion des listes de diffusion :

L'entrepreneur doit élaborer et déployer une nouvelle solution ou mettre en œuvre une solution existante afin d'assurer l'envoi de courriels aux abonnés des listes de distribution diverses. (p. 32 sur 54)

La solution doit être intégré au site Web gg.ca.

Question 21

Pourriez-vous confirmer que seules la personne ou l'organisation qui est utilisée pour se conformer à l'exigence de Rédaction de contenu doivent être identifiées, et que nous n'avons pas à fournir une référence de projet où cet individu ou cette organisation a été utilisé. Devons-nous mettre une copie de l'accréditation dans la proposition?

Réponse 21

Le BSGG supprime le TO3 dans son intégralité dans la section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires (p.10 sur 54)

Question 22

Il est énoncé à la section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires, TO2 (p. 9 sur 54) :

Le soumissionnaire doit faire la preuve de son expérience de la production de sites Web en Drupal 7 en fournissant trois (3) projets Web de complexité semblable aux fonctionnalités proposées pour le nouveau gg.ca tel qu'il est indiqué en annexe A – Énoncé des travaux.

Le BSGG pourrait-il confirmer quelles sont la ou les fonctionnalités de l'ÉDT qui doivent être comprises pour que les projets soient considérés de « complexité semblable »?

Réponse 22

Comme indiqué à la section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires, TO2 :

Pour chacun des projets Web présentés, le soumissionnaire doit fournir :

- i. des liens opérationnels;*
- ii. un document résumant la méthodologie utilisée pour chacune des composantes ci-dessous. Les composantes seront évaluées pour les trois (3) sites Web proposés. Il n'est pas nécessaire que tous les sites Web contiennent toutes les composantes.*
 - La création des concepts, de l'architecture d'information et de l'interface utilisateur graphique du site.*

- *La création et/ou personnalisation d'un module Drupal 7.*
- *La création d'un thème Drupal 7 personnalisé.*
- *L'élaboration de formulaires Web.*

Les composantes énumérées ci-dessus ont été fournies afin de définir le sens de l'expression « complexité semblable ».

Question 23

Aux termes de la section 4.1.1.2, Critères techniques cotés, TC5 et TC6 (pp. 13 et 14 sur 54), les sites Web proposés doivent-ils avoir été construits au moyen de Drupal?

Réponse 23

Non.